

CGV Formations

Article 1 – Objet

Les inscriptions aux actions de formation organisée par PVB AVOCATS sont soumises aux présentes conditions, sauf dérogation écrite et expresse de sa part.

Toute inscription aux formations PVB AVOCATS, emporte acceptation des présentes conditions générales de formation.

Article 2 – Modalités d'inscription

L'inscription est effectuée via le site "PVB AVOCATS", par courriel ou par courrier en renvoyant le bulletin d'inscription ou la proposition de formation remplie et signé. Une confirmation d'inscription est adressée aux clients par mail.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi ou un état de présence de formation est adressée au responsable de l'inscription, avec la facture correspondante.

Les formations sur mesure donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation ou d'un devis.

L'inscription à un parcours certifiant donne lieu à un rendez-vous téléphonique préalable

Article 3 – Convention de formation

Une convention de formation est adressée au participant ou au correspondant formation désignée lors de l'inscription, par courriel ou envoi postal.

Le client s'engage à préciser dans le bulletin d'inscription, le cas échéant, le nom et l'adresse de l'organisme auquel doivent être adressés la facture et la convention de formation (en l'absence d'informations ou d'accord de



PVBAVOCATS

prise en charge par l'OPCO, ces documents seront établis au nom de la société).

Un exemplaire de la convention de formation doit être impérativement retourné, à l'adresse mail : llagarde@pvb-avocats.fr

Article 4 – Convocation

Avant l'action de formation, une convocation précisant la date, le lieu et les horaires du stage est adressée au participant ou à défaut au responsable formation de la société qui le transmettra.

Un plan d'accès du lieu de la formation est annexé à la convocation, le cas échéant.

Pour les formations en distanciel, un lien d'invitation est envoyé au moins 12 heures avant le démarrage de la session.

Les formations intra-entreprise (sur mesure) se déroulent, en principe, dans les locaux déterminés par l'entreprise commanditaire.

Article 5 – Annulation ou report

PVB Avocats se réserve le droit d'ajourner une action de formation, au plus tard cinq jours, calendaires avant le début de celle-ci (sauf circonstances exceptionnelles), si le nombre de participants prévu est pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, PVB Avocats prendra contact avec le responsable formation du réseau pour convenir d'une prochaine date de formation.

Aucune indemnité n'est due du fait de l'annulation ou du report de la formation ou de la session de formation.

Sauf circonstances exceptionnelles, toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée soit par mail, soit par courrier dans un délai de 4 jours calendaires avant le début de ladite formation.

A défaut, de respecter ce délai, ou en cas d'absence du participant inscrit à l'action de formation, PVB Avocats se réserve le droit de facturer

Actualisé le 02/07/2026		
MONTPELLIER Le triade III - CS 79016 215, rue Samuel Morse 34965 Montpellier Tél. : +33 (0) 467 158 900 Fax : +33 (0) 467 158 901	NIMES 155, Chemin du Perdigal 30900 Nîmes Tél. : +33 (0) 466 273 440 Fax : +33 (0) 466 267 308	AVIGNON 6A Passage de l'Oratoire CS 30084 84006 Avignon Tél. : +33 (0) 432 749 062 Fax : +33 (0) 490 854 837



PVBAVOCATS

l'entreprise inscrite un dédit de 50 % du prix de la formation, montant non imputable sur le budget de formation de l'entreprise inscrite.

Néanmoins, si le stagiaire inscrit ne peut pas assister au stage prévu, il peut être remplacé par une autre personne de la même entreprise (au participant ou au correspondant formation désignée lors de l'inscription).

Il appartient au client s'il y a lieu, d'effectuer toutes les formations administratives de prise charge et de remboursement auprès de son organisme partitaire collecteur agréé. En cas de financement par un organisme collecteur ou un organisme payeur extérieur, le responsable de l'inscription devra communiquer à PVB Avocats les coordonnées complètes de l'organisme concerné et lui transmettre tous les éléments nécessaires pour assurer la facturation. En l'absence d'information sur ce point au moment de l'inscription.

Tout client s'engage à respecter les modalités de paiement, telles qu'elles sont énoncées dans ce document. Les factures établies par PVB Avocats sont payables, au comptant (30 jours fin de mois), dès réception par le client (par chèque ou par virement bancaire). En cas de non-paiement, une requête sera déposée auprès du Bâtonnier afin d'obtenir ledit règlement.

Les prix des actions de formation sont indiqués en euros HT et TTC. Ils n'incluent pas les frais de déplacement et de séjour, de restauration engagés par les participants à la formation et pour les formations intra-entreprise (sur-mesure) les frais engagés par les formateurs.

Article – 7 Attestation de suivi

A l'issue de l'action de formation, une attestation de suivi de formation ou un état de présence est édité ou transmis au participant.

Article 8 – Reproduction des supports – propriété intellectuelle

Actualisé le 02/07/2026		
MONTPELLIER Le triade III - CS 79016 215, rue Samuel Morse 34965 Montpellier Tél. : +33 (0) 467 158 900 Fax : +33 (0) 467 158 901	NIMES 155, Chemin du Perdigal 30900 Nîmes Tél. : +33 (0) 466 273 440 Fax : +33 (0) 466 267 308	AVIGNON 6A Passage de l'Oratoire CS 30084 84006 Avignon Tél. : +33 (0) 432 749 062 Fax : +33 (0) 490 854 837



PVBAVOCATS

Chaque support ou autre document relatif à une formation (support papier ou numérique), est réalisé par PVB Avocats. Le contenu de ces supports ne peut en aucun cas faire l'objet d'une reproduction ou d'une diffusion ou d'une modification par le client. Il ne peut être transmis à des tiers. Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout autre transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au client, sont donc seules autorisées, la reproduction et la représentation du contenu autorisées par le Code de propriété intellectuelle sur un écran et une copie unique papier à fins d'archives ou d'utilisation dans le strict prolongement de la formation, au bénéfice strictement personnel du participant concerné.

Nonobstant les termes du paragraphe ci-dessous, pour une formation intra intégrant la commande de conception de documentation spécifique, la propriété des éléments incorporels y afférent pourra faire l'objet de dispositions spécifiques dans la proposition.

En cas de formation en distanciel, le participant peut faire usage de son droit à l'image et s'il le souhaite, il peut se connecter à la session de formation sans utiliser le mode "visio".

Article 9 – Protection des données personnelles

PVB Avocats, représenté par Maître Laurent MIRALLES est responsable de traitement de données à caractère personnel.

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, PVB Avocats est amené à recueillir et traiter l'ensemble des données d'identification et de caractéristiques personnelles se rapportant aux Parties et, éventuellement à des tiers.

Les traitements de données à caractère personnel ont pour fondements l'exécution de mesures contractuelles, le respect d'obligations légales et réglementaires, et l'intérêt légitime poursuivi par le cabinet.

Actualisé le 02/07/2026

MONTPELLIER

Le triade III - CS 79016
215, rue Samuel Morse
34965 Montpellier
Tél. : +33 (0) 467 158 900
Fax : +33 (0) 467 158 901

NIMES

155, Chemin du Perdigal
30900 Nîmes
Tél. : +33 (0) 466 273 440
Fax : +33 (0) 466 267 308

AVIGNON

6A Passage de l'Oratoire
CS 30084
84006 Avignon
Tél. : +33 (0) 432 749 062
Fax : +33 (0) 490 854 837



PVB AVOCATS

Ces traitements ont pour finalités :

- le traitement, la gestion, et le suivi des dossiers clients ;
- la rédaction des présentes ;
- l'accomplissement des formalités d'actes ;
- la facturation de ses clients ;
- la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption.

PVB Avocats ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées dans le respect des durées maximales légales.

A cet égard, les données des Parties sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations avec le cabinet. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données sont conservées dans les bases de données du cabinet et/ou sur son serveur de sauvegarde hébergé en France. Elles ne font l'objet d'aucun transfert hors de l'UE.

Les données traitées sont destinées aux personnels avocats et non avocats habilités du cabinet, à ses prestataires techniques responsables de la maintenance de son système informatique ainsi qu'aux auxiliaires de justice habilités, aux établissements financiers, aux professionnels participant à l'acte, aux intermédiaires, aux autorités administratives (greffe, centre des formalités des entreprises, chambre des métiers, impôts...), et éventuellement aux instances ordinales, uniquement pour les finalités précédemment mentionnées et dans la limite nécessaire à l'accomplissement des tâches qui sont conférées. Ces tiers pourront être amenés à contacter les Parties directement à partir des coordonnées communiquées.

Actualisé le 02/07/2026

MONTPELLIER

Le triade III - CS 79016
215, rue Samuel Morse
34965 Montpellier
Tél. : +33 (0) 467 158 900
Fax : +33 (0) 467 158 901

NIMES

155, Chemin du Perdigal
30900 Nîmes
Tél. : +33 (0) 466 273 440
Fax : +33 (0) 466 267 308

AVIGNON

6A Passage de l'Oratoire
CS 30084
84006 Avignon
Tél. : +33 (0) 432 749 062
Fax : +33 (0) 490 854 837



PVB AVOCATS

En tout état de cause, PVB Avocats est soumis au secret professionnel quant aux données traitées, conformément aux règles déontologiques applicables à la profession d'avocat.

PVB Avocats ne réalise aucune activité de profilage ni aucune autre prise de décision individuelle automatisée au moyen des données traitées.

Dans les conditions définies par la loi, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, d'un droit de rectification, d'un droit de limitation du traitement, d'un droit à la portabilité des données, d'un droit d'effacement des données, d'un droit de ne pas faire l'objet de profilage, d'un droit d'opposition au traitement lorsqu'il n'existe pas de motifs légitimes et impérieux le justifiant.

Chacune des Parties peut exercer ces droits à tout moment auprès de PVB Avocats :

- Par courriel : accueil@pvb-avocats.fr
- Par courrier postal :

PVB AVOCATS

Service Données Personnelles

215 Rue Samuel Morse

Le Triade III – CS 79016

34965 MONTPELLIER.

Cette demande devra contenir les noms, prénoms, adresse e-mail ou adresse postale à laquelle le demandeur souhaite que la réponse de PVB Avocats lui parvienne. Afin d'éviter toute demande frauduleuse, cette demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Après traitement de la demande ce justificatif sera détruit. Conformément à la loi, cette demande recevra une réponse dans un délai d'un mois suivant sa réception.

Les Parties disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Actualisé le 02/07/2026

MONTPELLIER

Le triade III - CS 79016
215, rue Samuel Morse
34965 Montpellier
Tél. : +33 (0) 467 158 900
Fax : +33 (0) 467 158 901

NIMES

155, Chemin du Perdigal
30900 Nîmes
Tél. : +33 (0) 466 273 440
Fax : +33 (0) 466 267 308

AVIGNON

6A Passage de l'Oratoire
CS 30084
84006 Avignon
Tél. : +33 (0) 432 745 062
Fax : +33 (0) 490 854 837

Article 10 – Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les participants sont couverts par la responsabilité civile de leur entreprise.

Article 11 – Contestation ou différend

Si une contestation ou un différend relatif à la présente convention venait à surgir, les parties conviennent de rechercher une solution amiable au besoin en recourant auprès de Monsieur le Bâtonnier du Barreau du ressort où se déroule la formation.

Equipe formations

Actualisé le 02/07/2026

MONTPELLIER

Le triade III - CS 79016
215, rue Samuel Morse
34965 Montpellier
Tél. : +33 (0) 467 158 900
Fax : +33 (0) 467 158 901

NIMES

155, Chemin du Perdigal
30900 Nîmes
Tél. : +33 (0) 466 273 440
Fax : +33 (0) 466 267 308

AVIGNON

6A Passage de l'Oratoire
CS 30084
84006 Avignon
Tél. : +33 (0) 432 749 062
Fax : +33 (0) 490 854 837